

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



04005334

MONITEUR BELGE
DIRECTION

07-1-2004

BELGISCH STAATSBLAAD
BESTUUR

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

31-12-2003

Pr le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SAPHONYX

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue de la Citadelle, 70 à 5100 Jambes (Namur)

N° d'entreprise : 0453 515 382

Objet de l'acte : Réduction et Augmentation de capital- Modifications des statuts

De l'Assemblée Générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « SAPHONYX » dont le siège est à 5100 Jambes, 70, avenue de la Citadelle, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 453 515 382, dont le procès-verbal a été dressé par Maître Jean-Louis SNYERS, Notaire à Hannut, en date du vingt et un novembre deux mille trois, enregistré six rôles deux renvois à Hannut, le deux décembre suivant, volume 491 folio 81 case 3, reçu : deux cent seize euros, (signé) l'Inspecteur principal C MIGNOLET, il est extrait qu'il est extrait ce qui suit :

L'Objet social est désormais ainsi rédigé

«La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à

1. au secrétariat, à l'assistance d'ingénieur, à l'assistance de projet de développement industriel, culturel, universitaire, social ou commercial, à l'organisation de congrès ou journées d'étude, à l'aide pour entreprise de jardin ou entreprise de construction;

2. la mise en place de système de suivi administratif en industrie de production suivant les normes ISO,

3 la promotion et représentation de produits artisanaux belges ou étrangers sur le marché belge suivant critères éthiques et politiques à définir Par produits artisanaux, il faut entendre tous produits fabriqués par des collectivités locales, indépendants ou petites sociétés, par opposition aux produits industriels, à l'exception de produits de négoce pour lesquels une attestation de la Chambre des métiers de négoce est nécessaires,

4 l'étude de projets de développement et d'impact pour des sociétés ou des administrations publiques,

5. l'accompagnement de projets ou d'initiatives visant à favoriser de plus justes relations entre les hommes ou l'homme et son environnement, le conseil aux entreprises en matière sociale, en matière de lutte contre les dépendances et les assuétudes, en matière de relations humaines, d'éthique des affaires ainsi que toute opération d'étude, de formation, et d'accompagnement de ces démarches en ou hors entreprise

6 l'étude et l'analyse de processus chimiques et industriels dans le cadre du traitement des surfaces ,

7 la représentation et la commercialisation de produits chimiques pour le traitement de surfaces ,

8 les prestations de services en nettoyage industriel, installations techniques et de contrôle

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits »

Capital social Suppression de la valeur nominale des parts sociales. Adaptation du libellé du capital à l'euro Réduction du capital social pour le ramener à dix-huit mille euros par apurement de perte à due concurrence Augmentation du capital à concurrence de quarante trois mille deux cents euros pour le porter à soixante et un mille deux cents euros par la création de deux cent quarante parts nouvelles identiques aux parts existantes, jouissant des mêmes droits et avantages et participant aux résultats de la société à partir de leur libération intégrale, à souscrire en numéraire chacune au prix de cent quatre-vingts euros

L'augmentation de capital est libérée en espèces comme suit

1 Monsieur HANIN François Marie Eugène Joseph, employé, né à Waha le cinq août mil neuf cent quarante-neuf, domicilié à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, rue du Castel, 41, souscrit à l'augmentation de capital à concurrence de trente quatre parts, soit à concurrence de six mille cent vingt euros, entièrement libérés

2 Monsieur BAUDHUIN Michel Jacques Vital, indépendant, né à Charleroi le cinq mars mil neuf cent cinquante quatre, domicilié à 1430 Quenast, chemin de la chaussée, 62, souscrit à l'augmentation de capital à concurrence de soixante-huit parts sociales, soit pour douze mille deux cent quarante euros, restant à libérer pour neuf mille sept cent vingt euros

3 Monsieur CICHELERO Jean-Pierre Michel, indépendant, né à Saintes (Département de Charente Maritime - France) le vingt-deux septembre mil neuf cent quarante-huit, domicilié à 1740 Ternat, Heyselweg, 1, souscrit à l'augmentation de capital à concurrence de soixante-huit parts, soit douze mille deux cent quarante euros, restant à libérer pour neuf mille sept cent vingt euros ,

4 Monsieur Philippe Roger Roland Michel LEEMANS, indépendant, demeurant a 5100 Jambes, avenue de la Citadelle, 70, souscrit à l'augmentation de capital à concurrence de septante parts, soit douze mille six cents euros, restant à libérer pour trois mille quatre cent soixante euros dix-sept cents.

Le capital social est donc libéré à concurrence de trente huit mille deux cent nonante neuf euros quatre-vingt-trois cents

Gérance Chaque gérant peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes tout ou partie de ses pouvoirs

Pour extrait analytique conforme

Jean-Louis SNYERS, Notaire.

Dépôts simultanés

- expédition de l'acte modificatif comprenant un mandat et copie de l'attestation bancaire,
- rapport du gérant sur la justification détaillée de la modification de l'objet social ;
- rapport du gérant en application des articles trois cent trente-deux et trente trois du Code des Sociétés ,
- Texte coordonné des statuts avec Historique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2004- Annexes du Moniteur belge